

Avignon, le 18 novembre 2013

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants

S/c de Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

S/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale chargés de circonscription

IEN ADJOINT AU
DIRECTEUR ACADEMIQUE

Dossier suivi par
Christophe MARQUIER
Téléphone
04 90 27 76 07
Fax
04 90 82 96 18
Mél.
Ce.ia84
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Objet : aménagement du temps de service pour accompagner la mise en place du PEDT

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République a été publiée au Journal officiel le mardi 9 juillet 2013. Par cette loi, le Parlement a concrétisé l'engagement du Président de la République de faire de la jeunesse et de l'éducation la priorité de l'Etat.

Les fondements d'une école juste, exigeante et inclusive sont désormais posés et le texte crée les conditions de l'élévation du niveau de tous les élèves et de la réduction des inégalités.

Avec **les projets éducatifs territoriaux (PEDT)**, la loi met la concertation locale au cœur de la question éducative. C'est ainsi que pourront être élaborés des projets prenant en compte la globalité des temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, extrascolaire), notamment dans le cadre de la **réforme des rythmes scolaires au primaire**.

Afin de faciliter ce nécessaire travail de concertation, j'ai décidé de vous autoriser à lui consacrer six heures de vos obligations réglementaires de service. Trois heures seront prises sur le volume horaire dédié au temps d'animation et de formation continue, les trois autres au temps d'organisation des activités pédagogiques complémentaires.

Les inspecteurs de l'éducation nationale et les équipes de circonscription, fortement mobilisés sur l'accompagnement de cette réforme, se tiennent à votre disposition pour vous apporter leur soutien et le concours de leur expertise.

Je sais compter sur votre professionnalisme et l'intérêt que vous portez aux élèves pour concourir à la réalisation de cet ambitieux projet de réforme.



Dominique Beck